

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CUINES

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 06 OCTOBRE 2015

Sous la présidence de Monsieur Dominique LAZZARO, Maire

**MEMBRES PRESENTS : MM ANTONACCI Lucie - ARNOUX Roger - BIGNARDI Martine -
COMBET-BLANC Françoise – DERRIER Josette – EMIN Monique - PACHOUD Bernard – ROL
Nelly - TOESCA Jean-Yves - TOGNET André**

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

- ALPE Martine
- JAMEN Alain
- DARMEZIN Muriel
- M. GERMAIN Frédéric (Procuration donnée à M. LAZZARO Dominique)

M. Bernard PACHOUD a été élu Secrétaire de Séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE (12 Pour) le compte rendu de la séance précédente

2 Points sont rajoutés à l'ordre du jour (Lettres K et L)

I – TARIFS DIVERS ANNEE 2016

- **CONCESSIONS AU CIMETIERE**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré (12 Pour)

- **DECIDE** de fixer les tarifs suivants, soit :
100,00 Euros la Concession de 15 ans
150,00 Euros la Concession de 30 ans
200,00 Euros la Concession de 50 ans

- **CELLULES ET CONCESSIONS DANS LE COLUMBARIUM**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré (12 Pour)

- **DECIDE** de fixer les tarifs suivants, soit :
381 Euros la cellule
15 Euros la concession de 15 ans
30 Euros la concession de 30 ans
61 Euros la concession de 50 ans
- **RAPPELLE** qu'aucune augmentation n'a été appliquée depuis 1992, année de la construction du columbarium.

.../...

• **BAIL A LOYER AVEC SOCIETE M. B ASSEMBLAGE ET COUTURE INDUSTRIELLE**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal N°3.22.96 du 19 Décembre 1995 autorisant la signature d'un Bail à Loyer avec la **Société M.B. ASSEMBLAGE ET COUTURE INDUSTRIELLE** pour une partie d'immeuble industriel (Rez-de-chaussée), situé 67, Route de la Combe.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré (12 Pour)

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à renouveler ce bail à loyer pour une nouvelle année, soit du **01 JANVIER 2016 AU 31 DECEMBRE 2016** (Article 2 du bail).
 - **DECIDE** de fixer le montant mensuel de cette location à **205,00 € (DEUX CENT CINQ EUROS)** sans les charges (articles 3 du bail)
- Tous les autres articles du bail de location restent inchangés.

II – QUESTIONS DIVERSES

A) **CONSULTATION REFECTION ROUTE DES COTES**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré (12 Pour)

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à lancer une Consultation pour la remise en état de la route des Côtes sur une longueur de 150 mètres au niveau du Hameau « Le Genevex » ainsi que sur une autre portion de la Route des Côtes pour une longueur de 150 mètres.

B) **AMENAGEMENT ET SECURISATION DU PARKING DU COLLEGE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDEC 2016**

Monsieur Le 1^{er} Adjoint présente au Conseil Municipal le projet et l'estimation du coût des travaux :
A ce jour, face au collège de St Etienne de Cuines, un parking permet aux parents et aux professeurs de stationner.

Ce parking, ne permettant pas d'accueillir tous les véhicules, beaucoup stationnent donc sur l'emplacement prévu pour le transport scolaire, les places réservées aux personnes handicapées...
Actuellement, la sortie de ce parking se fait côté collège, face à la sortie des élèves et au stationnement des bus.

Cette situation entraîne une insécurité.

Le but de ce projet est de modifier le sens de circulation, afin de supprimer la sortie côté collège, tout en augmentant le nombre de places de stationnement.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré (12 Pour)

- **APPROUVE** l'exposé de M. Le 1^{er} Adjoint
- **ACCEPTÉ** le détail estimatif

H.T.	7.452,00 €
TVA (20.00 %)	1.490,40 €
TTC	8.942,40 €
- **DEMANDE** pour aider au financement des travaux l'attribution d'une Subvention au titre du FDEC 2016
- **INSCRIT** la dépense en investissement au Budget Principal 2016

.../...

C) RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE – MISE EN SEPARATIF RESEAU ASSAINISSEMENT – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS – AMENAGEMENT DE VOIRIE DES CITES BOZON – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDEC 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la vétusté des équipements d'infrastructure des Cités Bozon et la nécessité de la mise en conformité de l'assainissement, de l'eau potable et des réseaux électriques.

Il présente le projet d'aménagement qui consiste en la réalisation de travaux d'aménagement de surface et de reprise de réseaux.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré (12 Pour)

- **ACCEPTÉ** le détail estimatif
H.T. 3.129.829,16 €
TVA (20.00 %) 625.965,83 €
TTC 3.755.794,99 €
- **SOLLICITE** la Subvention la plus élevée possible au titre du FDEC 2016
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir toutes demandes de subventions et tous documents techniques relatifs à ce projet.
- **DIT** que les frais correspondants seront supportés par la Commune

D) CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SAVOIE POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8,

Vu la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité modifiée,

Vu la loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés de gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie,

Vu la loi n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières,

Vu le Code de l'Energie et notamment son article 331-1,

Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu la délibération du Bureau Syndical du SDES en date du 10 février 2015 approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes d'électricité du SDES,

Considérant l'intérêt de la Commune d'adhérer à un groupement de commandes d'électricité pour ses besoins propres,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité,

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (12 Pour)

- **DECIDE** de l'adhésion de la Commune de St Etienne de Cuines au groupement de commandes relatif à la fourniture d'électricité dont le SDES 73 assurera le rôle de coordonnateur;
 - **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente;
 - **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement ;
 - **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;
 - **DECIDE** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. La participation financière de la Commune de St Etienne de Cuines est fixée et révisée conformément à l'article 7 de la convention constitutive du groupement ;
 - **DONNE** mandat au Président du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie pour signer et notifier les marchés conclus dont la Commune de St Etienne de Cuines sera partie prenante ;
 - **DONNE** mandat au coordonnateur afin qu'il puisse collecter les données de consommation de chaque point de livraison.
- La convention est annexée à la délibération.

E) PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE LA CHAMBRE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE « Georges BOZON-VIALLE » ET DES VESTIAIRES DU STADE « Aimé CHIANALE – CONVENTION

Le Conseil Municipal après avoir délibéré (12 Pour)

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer une Convention avec la Communauté de Communes du Canton de La Chambre (La 4C) pour l'utilisation par le Collège de St Etienne de Cuines de la Salle Polyvalente « Georges BOZON VIALLE » et des vestiaires du Stade « Aimé CHIANALE ».
- Il est convenu que la 4C participe aux frais de fonctionnement annuels de ces infrastructures mise à disposition par la Commune (entretien, chauffage)
- La convention est annexée à la délibération.

F) PRIME DE FIN D'ANNEE 2015 DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Le Maire décide de revoir ce point à la prochaine réunion du Conseil Municipal

G) ETAT DES PRODUITS COMMUNAUX IRRECOUVRABLES – BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré (12 Pour)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régulariser l'état des produits communaux irrécouvrables établi par M. Le Trésorier de la Chambre pour le budget eau/assainissement pour un montant total de **1.175,60 €**

H) DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 – BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré (12 Pour)

- **VOTE** la décision modificative budgétaire n° 1 de l'année 2015 pour le budget Eau/Assainissement.

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6061 / Fourn. Non stockables (eau, énergie ...)	700,00 €			
TOTAL D011 : Charges à caractère général	700,00 €			
D 6541 : Créances admises en non-valeur		700,00 €		
TOTAL D65 / Autres charges gestion courante		700,00 €		
TOTAL	700,00 €	700,00 €		

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré (12 Pour)

- **VOTE** la décision modificative budgétaire n° 2 de l'année 2015 pour le budget de La Commune

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2051 / Concessions et droits similaires		1.000,00 €		
TOTAL D20 : Immobilisations incorporelles		1.000,00 €		
D 2135-101 : Bâtiments Divers	1.000,00 €			
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	1.000,00 €			
TOTAL	1.000,00 €	1.000,00 €		

I) SUBVENTIONS ANNEE 2015

Suivant les propositions de l'OMCS (Office Municipal Culturel et Sportif)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré (12 Pour)

- **VOTE** une subvention pour l'année 2015 aux associations suivantes :
 - **Amicale des Pêcheurs de l'Arc** 100,00 €
 - **Association Prévention Routière** 100,00 €
 - **Le Souvenir Français** 100,00 €
 - **Les Bleuets de Maurienne** 90,00 €
 - **Régul'matous** 150,00 €
 - **Yoga La Chambre** 150,00 €
 - **APEI de Maurienne** 150,00 €
 - **Maurienne Escalade** 50,00 €
 - **Nautic Club Mauriennais** 100,00 €
 - **Union Athlétique de Maurienne** 50,00 €
 - **Grizzly Bike Maurienne** 50,00 €

- **DECIDE** de ne pas verser de Subvention aux Associations suivantes :
 - **Ligue National contre le Cancer**
 - **France Alzheimer Savoie**
 - **Handisport Savoie**
 - **Tennis Club de La Chambre**
 - **Académie de Maurienne**
 - **Banque Alimentaire de Savoie**
 - **Secours Catholique**
 - **La Fibre Mauriennaise**
 - **SAVIHEP**
 - **Association Française des Scléroses en plaques**
 - **Locomotive**
 - **De l'ombre à la lumière**
 - **Union de Tir Maurienne**
 - **AFM Téléthon**
 - **APEDYS des 2 Savoie**
 - **Comité d'Entente de la Résistance et de la Déportation de Savoie**
 - **Le Foyer Savoyard de Paris**
 - **Vivre et Agir en Maurienne**

J) SIGNATURE D'UNE PERMISSION AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORETS ET TOWERCAST

Le Conseil Municipal après avoir délibéré (12 Pour)

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer une permission avec l'Office National des Forêts et SA Towercast. Cette permission a pour objet de définir les conditions dans lesquelles s'effectue l'occupation du domaine forestier par des équipements techniques au bénéfice de Towercast.

.../...

K) RENOUVELLEMENT CONVENTION POUR L'INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA SAVOIE SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE C.N.R.A.C.L.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré (12 Pour)

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie pour une mission de contrôle et de suivi des dossiers de retraite C.N.R.A.C.L. à effet rétroactif au 01 Janvier 2015.
La convention est annexée à la délibération.

Vu par Nous, Maire de la Commune de St Etienne de Cuines, pour être affiché le 07 Octobre 2015 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 05 Août 1884

**M. Dominique LAZZARO
MAIRE**

